

L'APEL COMMENT ÇA MARCHE ?

« Seul le rassemblement organisé des parents d'élèves au sein de l'institution scolaire leur permet une réflexion riche et pertinente au service des projets éducatifs. »

Projet du mouvement des Apel



991 000

adhérents à l'Apel au sein des établissements de l'Enseignement catholique

Les Apel d'établissement sont regroupées au sein des Apel départementales, elles-mêmes regroupées au sein des Apel académiques, elles-mêmes regroupées au sein de l'Apel nationale.



5 000

Apel d'établissement



Chaque association de parents d'élèves de l'enseignement libre est régie par la loi 1901.

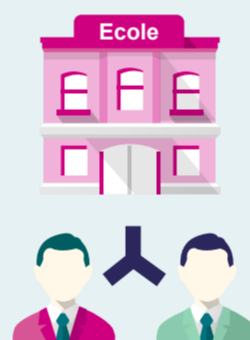


L'Apel d'établissement a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et de représentation des parents d'élèves.



95

Apel départementales



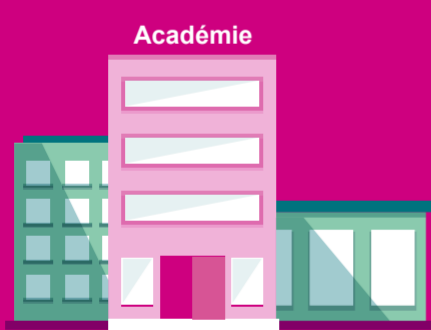
Elles regroupent et animent le réseau des Apel d'établissement.



Elles assurent la formation des responsables d'Apel d'établissement et des parents responsables des BDI Orientation.



Elles représentent les parents d'élèves auprès des instances départementales de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.



30

Apel académiques



Elles regroupent les Apel départementales.



Elles représentent les parents d'élèves auprès du comité académique de l'Enseignement catholique, du rectorat et du conseil régional.



Elles coordonnent l'action des responsables départementaux et organisent leur formation.



L'Apel nationale est dirigée par un conseil d'administration de 16 membres élus, issus de l'ensemble du territoire, appelé Bureau national.



L'Apel nationale est en contact régulier avec le ministère de l'Éducation nationale. Elle siège au conseil supérieur de l'éducation et dans des commissions spécialisées, ainsi qu'au comité national de l'Enseignement catholique. Elle participe à de nombreux groupes de travail de l'Enseignement catholique sur des questions éducatives et scolaires.



Elle participe au débat éducatif national et assure la formation et l'animation des différents échelons de l'association. Le secrétariat général de l'Apel nationale est composé de permanents salariés, qui participent à la mise en œuvre des orientations et projets définis par le Bureau national.